

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Surpopulation carcérale à Lantin : une situation alarmante qui viole la dignité humaine.

"Lantin, le 21 avril 2026 — La Commission de surveillance de la prison de Lantin, organe indépendant chargé de contrôler le respect des droits fondamentaux au sein de l'établissement, tire la sonnette d'alarme face à une situation explosive de surpopulation carcérale sans précédent, avec un taux d'occupation record de 200 % en MA.

Cette Commission veille à l'application des règles pénitentiaires et à la protection des droits des détenus, et son rôle est essentiel pour garantir la dignité humaine et le bon fonctionnement de la prison."

Une situation contraire à la loi et aux droits fondamentaux

La Commission constate que les conditions actuelles de détention ne respectent plus les principes fondamentaux inscrits dans la loi, notamment en matière de dignité humaine, de conditions matérielles .

Dans les faits, des cellules de **9 m² accueillent désormais jusqu'à trois détenus**, en contradiction avec les normes européennes. Les détenus passent jusqu'à **23 à 24 heures par jour enfermés**, (souvent sans accès suffisant aux visites, aux activités..)

Des conséquences graves pour la sécurité et la santé

La promiscuité extrême alimente un climat de tension permanent :

- augmentation des violences entre détenus
- multiplication des agressions envers le personnel
- détérioration de la santé mentale et physique des personnes incarcérées

Les conditions de travail du personnel sont également fortement dégradées, avec un manque structurel d'effectifs et **un épuisement généralisé**.

Une prison à bout de souffle

La direction de l'établissement fait face à une pression constante, devant gérer quotidiennement entre **5 et 15 nouvelles entrées**, tout en tentant de maintenir un fonctionnement minimal des services (visites, préau, activités).

Les agents, quant à eux, dénoncent des conditions de travail inacceptables et un manque de reconnaissance, conduisant à des tensions sociales récurrentes.

Une politique pénale à repenser

La Commission souligne que cette surpopulation ne s'explique pas par une hausse significative de la criminalité, mais plutôt par :

- un recours accru à la peine de prison
- un allongement des durées de détention
- l'incarcération croissante de personnes vulnérables (précarité, troubles mentaux, assuétudes)

Elle appelle à développer des **mesures alternatives à l'emprisonnement** telles que :

- les peines de travail
- la surveillance électronique

Un appel urgent aux autorités et au gouvernement

Malgré de nombreuses interpellations, aucune réponse politique structurelle n'a encore été apportée. La Commission demande des mesures immédiates pour :

- revenir à une capacité carcérale raisonnable via des quotas qui correspondent aux ressources de la prison
- garantir le respect de la dignité humaine
- restaurer des conditions de travail acceptables pour le personnel.

« **Il est grand temps d'agir pour éviter le pire à Lantin** », concluent les signataires.

Signataires :

Pour la CdS

- Solange Pourveur, présidente et Alain Grosjean vice-président,